

Informations Pratiques

Voici la nouvelle édition de l'annuaire de la Commission Départementale de Tennis de Table FSGT du Bas-Rhin. Vous y trouverez toutes les rubriques concernant la saison sportive 2022/2023 ainsi que quelques informations pratiques et des nouveautés.

Affiliations ♦ Réaffiliations

Les demandes d'affiliations ou de réaffiliations des clubs devront se faire selon la procédure informatisée prévue auprès du :

Comité Départemental FSGT du Bas-Rhin

Maison des Sports - 4, rue Jean Mentelin - B.P. n° 28 - 67035 STRASBOURG Cedex 2

Téléphone : 03 88 26 94 13 - Courriel : fsgt67@mds67.fr

Heures de permanence : les Mercredi de 18 h 00 à 20 h 00

Avant de vous rendre aux permanences veuillez contacter le CD 67 par téléphone pour prendre éventuellement un rendez-vous.

Licences

Pour participer au Championnat par équipes et aux compétitions de la saison 2022/2023, chaque joueur doit être en possession d'une licence validée par le Comité Départemental du Bas-Rhin. Responsable des licences : Gilbert ELLES.

Un certificat médical réglementaire est obligatoire. Il doit être déposé chez le responsable de section ou le président du club qui ne remettra la licence au joueur qu'à cette seule condition.

Concernant la procédure du Certificat médical pour un cycle de 3 ans avec « Questionnaires de santé » et « attestations pour les renouvellements » : voir le chapitre « Nouveautés et infos » et les documents explicatifs en annexe dans le présent annuaire.

Feuilles de Rencontres

Chaque feuille de rencontre doit être transmise avec son résultat dans les 24 heures suivant la rencontre, à Marc KLOPFENSTEIN, responsable du Championnat par équipes soit par :

- Courrier postal à l'adresse suivante : **KLOPFENSTEIN Marc - Feuilles de rencontres**
18, rue des Cordiers 67760 GAMBSHEIM
- Courriel à l'adresse ci-dessous :
« klopfenstein_marc@yahoo.fr »

Les feuilles sont à remplir entièrement et lisiblement par ordinateur, puis scannées dans la meilleure qualité possible et transmises au responsable du Championnat de préférence par courriel, sinon vous pouvez également l'imprimer et l'envoyer par courrier postal à l'adresse ci-dessus.

Des sanctions pourront être appliquées en cas de feuille mal remplie, incomplète, non transmise dans les délais réglementaires (48h au plus tard après la rencontre) et de reports non signalés.

La CDTT67 ne commandera plus de carnets de feuilles de rencontres. Les formats suivants sont acceptés :

- Feuille de rencontre provenant des anciens carnets jusqu'à épuisement des stocks
- Feuille de rencontre PDF imprimée, disponible dans sur le site internet.
- Feuille de rencontre EXCEL à remplir, disponible dans sur le site internet.

Matériel appartenant à la CDTT

Tout le matériel (séparations, tables de marques, paniers, marqueurs) appartenant à la CDTT est entreposé auprès du club de Hanau Tennis de Table.

Tout club souhaitant le louer est prié de se mettre en rapport avec **Marc KLOPFENSTEIN**.

Tournois

Les demandes d'homologation des tournois de clubs sont à faire auprès de **Marc KLOPFENSTEIN (Coordinateur et Responsable technique de la CDTT)** par lettre ou courriel. Un juge-arbitre devra être désigné (avec son accord préalable) choisi dans la liste des JA figurant dans cet annuaire.